Témoignage d'Alain, congolais (RDC), récemment libéré du centre de rétention administrative de Vincennes (1)

Je m'appelle Alain, je viens du Congo Kinshasa, je suis là depuis le 14 avril 2010 et j'ai été hébergé dès le 15 avril 2010 au centre départemental de l'enfance à Amiens.

(1) Alain fait partie du groupe de neuf jeunes africains récemment arrêtés dans les foyers (à Amiens et Abbeville) où ils avaient été placés par le juge des enfants et placés en centre de rétention administrative après avoir passé un examen osseux pour déterminer leur âge. Ils ont tous été libérés au terme d'une procédure. Alain a été libéré en considération des vices de procédure. Les différents aspects de cette étrange affaire ont été développés dans cette revue : «Rafle dans la Somme», JDJ n° 303, mars 2011, p. 9.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 109.129.245.219 - 22/09/2017 22h47. © Association Jeunesse et droit

*Quand j'avais mis ma main gauche, la machine disait «*majeur *!»*

Le 15 février 2011, je me suis réveillé dans le foyer et pendant que j'étais sous la douche, le directeur de notre maison d'accueil nous a appelés, Francis et moi, pour qu'on se dépêche «*Vite, on a besoin de vous*».

Je me suis habillé, j'ai pris mon sac. Je suis arrivé à l'administration et là il y avait plein de policiers, ils étaient au moins vingt. On s'est demandé ce qui se passait ce qu'on avait fait. Les policiers ont répondu que nous allions le savoir après avoir signé des papiers.

C'était des papiers de garde à vue, puis ils nous ont demandé si on avait besoin d'un avocat et d'un médecin. Nous avons dit oui. Puis, on est monté dans la chambre, ils ont fouillé et ils ont tout pris, aussi la carte SIM et un bout de papier sur lequel il y avait un numéro.

Ils ont voulu nous menotter. Le directeur de l'accueil leur a dit qu'ils ne pouvaient pas nous menotter à l'intérieur. On nous a conduit jusqu'au tribunal de grande instance d'Amiens, là bas, on nous a menottés. On nous a fait rentrer dans une petite pièce de garde à vue avec une toilette.

Après quelques heures, on nous a emmené à l'hôpital. On s'interrogeait toujours. Qu'est-ce qu'on a fait… Personne ne nous disait rien. On nous a fait passer dans une machine où j'ai dû mettre la main gauche, puis on m'a fait allonger sur un lit, on a fait passer des rayons.

Quand ça a été fini, nous sommes retournés en garde à vue, toujours menottés. On leur disait «*vous nous considérez comme des criminels ?*». Personne ne voulait nous écouter. On n'avait pas le droit de parler ou de poser des questions, on n'avait rien à dire.

Un autre est arrivé, un Guinéen, qui ne savait rien non plus. Puis un quatrième est arrivé, Christian. On lui a demandé aussi ce qui se passait. «*On ne m'a rien dit*» a-t-il répondu. Après un certain temps, il y a eu ceux qui arrivaient d'Abbeville. Ceux-là nous ont expliqué qu'un passeur s'était fait arrêter à Amiens, que les policiers leur avaient dit qu'on avait de faux papiers, un faux âge et une nationalité douteuse.

On est passé devant le juge. Mais alors là, vraiment, il n'a rien fait. Quand je lui ai posé la question de savoir pourquoi nous sommes arrêtés, il m'a répondu «*parce que vous êtes dans une situation irrégulière*».

Je lui ai répondu «*que dois-je faire pour être régulier*»; il m'a répondu «*il faut avoir ton passeport*». Je lui ai dit que je n'en avais pas, alors il m'a répondu que je ne pouvais pas être régulier parce que je n'avais pas le passeport. Je lui ai expliqué qu'au foyer, nous étions une quinzaine, tous n'ont pas de passeport. Tout ce que le juge disait c'est que si j'avais un passeport, je serais régulier. À part ça, le juge a demandé de lui raconter comment j'étais arrivé en France. Je lui ai expliqué, puis l'entretien s'est arrêté et je suis retourné dans la cellule.

On avait pas d'eau, on a demandé une bouteille au policier qui a dit «*si tu as soif tu bois l'eau des toilettes*». Je suis resté deux jours sans manger parce qu'il n'y avait pas d'eau.

Cinq d'entre nous ont été transférés à Rouen, nous on est resté à quatre là-bas. Nous avons dû dormir là-bas, sur le ciment, sans couverture, on avait vraiment froid.

Le deuxième jour, on m'a posé des questions : expliquer comment j'étais arrivé en France et puis si je connaissais un Monsieur K.. Je ne le connaissais pas. Le policier insistait : «*si tu acceptes que tu connais ce monsieur, tu vas être libéré…*». Je répondais «*comment je peux accepter si je ne connais pas ce monsieur…*». Après, le policier m'a dit que nous sommes arrivés en fraude, qu'on était majeurs parce que la machine avait parlé… Nous on ne savait même pas à quoi servait cette machine puisqu'on ne nous avait rien dit.

Le policier a dit que quand j'avais mis ma main gauche, la machine disait *«majeur !*». De toute façon, on ne pouvait rien discuter.

Une dame au tribunal m'a entendu, m'a posé des questions… puis quand je lui ai demandé ce qu'ils allaient faire de nous, elle m'a dit qu'on allait être rapatriés. Quand j'ai demandé pourquoi, elle a répondu «*vous êtes en train de détruire le pays…*».

J'ai pu aussi regarder les papiers. Ils disaient que je n'étais pas du Congo-RDC… parce que je parlais le même dialecte qu'à Brazzaville… mais comme je suis du Bakongo, de Matadi, on parle la même langue qu'à Brazzaville. Je leur ai même expliqué comment était Matadi.

Puis, on nous a transféré au centre de rétention de Vincennes. J'étais toujours menotté jusqu'à mon arrivée à Vincennes. De là j'ai pu téléphoner à des professeurs et au Réseau éducation sans frontières.

Mes vêtements étaient toujours sales et à Vincennes on ne m'a pas donné de vêtements pour me changer jusqu'à ce que j'en sorte.

Alors dans la chambre j'ai pleuré. Il y avait un monsieur sénégalais qui me conseillait, qui m'emmenait pour aller manger.

Puis, le vendredi, je suis passé devant le juge, il a rejeté ma demande de libération. Je suis passé par l'association ASSFAM (Association service social familial migrants), j'ai appelé le professeur de français.

En plus, je souffre de drépanositose, je suis tombé et il faut des médicaments pour me soigner.

Q. : En résumant : vous êtes placé en garde à vue, les enquêteurs ne croient pas que vous êtes mineur et on vous conduit à l'hôpital où on vous a fait passer un examen osseux. Quel examen a été pratiqué : seulement le poignet gauche ?

Avec un examen sur le ventre pour moi. Les autres, ils m'ont dit qu'on avait seulement fait l'examen de leur poignet.

Q. : Avez-vous eu un entretien avec un médecin éventuellement assisté d'un interprète ?

Non ! Le médecin, il n'a rien dit, il ne m'a même pas montré les résultats. Tout ce que je l'ai entendu dire c'est «*OK*».

Q. : Portiez-vous des menottes ?

Oui !

Q. : Ce sont des vrais médecins qui se prêtent à ce travail ? (rires dans la salle) **Je trouve cela épatant… J'aimerais compléter la question : quelqu'un vous a-t-il demandé une autorisation pour pratiquer cet examen ?**

Non, personne.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 193.253.213.33 - 23/05/2012 23h47. © Association Jeunes Demandeurs d'Asile

Plusieurs auteurs ont décrit chez les enfants des symptômes de l'état de stress post traumatique (ESPT)

Q. : Ils ont expliqué quelque chose ?

Non. Tout ce qu'on savait, c'est par ceux d'Abbeville quand ils sont arrivés, qu'on leur avait fait passer des examens des bras dans un hôpital. Je n'ai connu les résultats que quand on nous a emmenés pour aller chez le juge. Puis les policiers qui se moquaient de nous…

Et au tribunal de grande instance, tout ce qu'on nous a dit, c'est que la machine avait parlé : «*majeur !*».

Q. : Aux médecins qui vous ont examiné pour l'examen osseux, leur avez-vous dit que vous aviez la dré-panositose ? Est-ce en raison de cette maladie que vous avez été libéré ?

Non, je ne leur ai pas dit. Et je n'ai pas été libéré pour des raisons médicales. C'est quand je suis arrivé en France que j'ai appris que j'avais cette maladie. C'est parce que je tombais tout le temps, j'avais du mal à avaler ma salive, on m'a fait passer des examens. Mais c'est pas la raison de ma libération.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 109.129.243.213 - 22/09/2017 22h47. © Association Jeunesse et Droit